



JFD/LR
**MOTION RELATIVE AUX
ATELIERS SNCF**

DELIBERATION

Séance du 7 juillet 2009

Etaient présents : M. MOYRAND Maire, M. DOSSET 1er Maire-adjoint, Mme DOAT 2^{ème} adjoint M. LE VACON 3^{ème} adjoint, M. MATHIVET 5^{ème} adjoint, Mme LABAILS 6^{ème} adjoint, M. BOUDY 7^{ème} adjoint, Mme ROUGIER 8^{ème} adjoint, M. BOURGEOIS 9^{ème} adjoint, Mme PATRIAT 10^{ème} adjoint, Mme NOUGUEZ, M. DUPUY, M. GELINEAU, Mme CHARLES, M. MOUTAWAKKIL, Mme TYTGAT, Mme KARASSEFF, M. GERAUD, M. REBOUL, M. DESMESURE, Mme MOULENES, M. BELLOTEAU, Mme MARCHAND, M. LINTIGNAC, Mlle MANIOS, Mme DELORD, M. MINGASSON, Mme RAT-SOULLIER, Mme SANJUAN, Mme PUJOLE, Mme PERRAUD-DAUSSE, M. CORNET, Mme MONTEIL-MAYAUD formant la majorité des membres en exercice

Absents, excusés : Mme REINHART 4^{ème} adjoint (mandataire M. DOSSET), M. LE GUAY 11^{ème} adjoint (mandataire Mme CHARLES), Mme LAFFARGUE (mandataire Mme DOAT), Mlle BOUSSARIE (mandataire M. GERAUD), Mme DARTENCET (mandataire Mme MONTEIL-MAYAUD), Mme LAURENT-SAUVAGE (mandataire M. CORNET)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT le rapport présenté par Monsieur Serge GERAUD, Conseiller municipal,

« Le 15 mai dernier, à la Mairie de Coulounieix-Chamiers, les élus toutes tendances confondues, ont pu mesurer le désarroi et l'incompréhension des cheminots, comme de la population de nos communes, devant ce qu'ils ressentent, à juste raison, comme une véritable forme d'abandon de la part de l'État du service public SNCF, en particulier pour les ateliers voies de Chamiers : transfert de charges de travail à d'autres établissements y compris privés, baisse constante des effectifs due au non renouvellement du personnel partant à la retraite, ce qui entraîne des pertes de savoir-faire et compétences spécifiques aux travaux sur l'infrastructure ferroviaire dans le cadre du service public.

Conscients :

- que les besoins existent, en particulier pour les appareils de voies, comme le confirme un récent rapport de la Cour des Comptes qui indique que près d'un tiers des appareils de voie du réseau ferré est obsolète,
- que le réseau nécessite une rénovation forte afin de le mettre au niveau de développement et de sécurité requis,
- que le cœur du métier des cheminots de l'atelier de Chamiers réside notamment dans la réalisation de ces mêmes appareils. »

- DECIDE -

Article 1° : de se prononcer pour un réseau national performant et sûr, digne d'un véritable service public nécessaire à l'organisation de transports ferrés qui ne peut se faire sans que l'État joue son rôle de principal actionnaire,

Article 2° : de se prononcer pour le maintien et le développement du cycle des ateliers SNCF de Chamiers, qui disposent des équipements et personnels qualifiés nécessaires pour répondre aux améliorations indispensables du réseau national ; et cela conformément aux engagements formulés par le président de la SNCF, Guillaume Pépy, lors de sa rencontre, le 5 mai dernier à Bordeaux, avec Alain Rousset, président du Conseil régional d'Aquitaine.
Il y va du sens de l'intérêt général, à l'heure où la question du développement des transports collectifs et d'alternatives au transport routier est un enjeu majeur de société.

Article 3° : de demander à Madame la Préfète, l'organisation, sous sa responsabilité, d'une table ronde qui réunirait l'État, les décideurs de la SNCF pour l'infrastructure, élus et représentants des personnels de la SNCF, les collectivités concernées, afin d'examiner le déblocage des moyens humains et techniques SNCF nécessaires qui, au-delà du contenu du Contrat de Performance signé entre l'État et Réseau Ferré de France (RFF) en 2008, assure l'avenir par le développement de l'activité liée à l'infrastructure ferroviaire, du Technicentre de Périgueux et de son unité de production de Chamiers, en particulier pour répondre aux besoins environnementaux et d'aménagements du territoire de demain.